



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Année 2026/2027

IMPORTANT : Merci de compléter lisiblement et signer le dossier. **Tout dossier incomplet sera refusé.**

Toute fausse déclaration est passible de poursuites.

1. ÉLÈVE À INSCRIRE

Nom de naissance		Nom usuel	
Prénom		Date de naissance	
Lieu de naissance		<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	
Classe <i>en septembre 2026</i>	<input type="checkbox"/> PS <input type="checkbox"/> MS <input type="checkbox"/> GS	<input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CE2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CM2 <input type="checkbox"/> ULIS <i>(joindre obligatoirement la notification MDPH)</i>	
École précédente		Ville	
Adresse			

INFORMATION POUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION

HORS SECTEUR D'AFFECTATION Familles résidantes sur la commune d'Allauch	HORS COMMUNE D'ALLAUCH Familles ne résidant pas sur la commune d'Allauch
- Après admission de tous les enfants du secteur, les dérogations sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels et sous réserve de places disponibles.	- Après admission de tous les enfants du secteur, les dérogations sont traitées en fonction des effectifs prévisionnels et sous réserve de places disponibles. - Dans l'hypothèse où la demande de dérogation ne serait pas acceptée, faire impérativement une inscription scolaire dans l'école du secteur d'habitation.

Dans les 2 cas, les demandes de dérogations sont étudiées lors d'une commission de dérogation qui se réunit au mois de Juin. Les décisions sont notifiées aux familles uniquement par courrier.

Toute demande de dérogation accordée pour l'école maternelle doit être impérativement renouvelée lors du passage à l'école élémentaire, et fera l'objet d'un nouvel examen.

DÉROGATION : École demandée :

MOTIFS : Merci de fournir un courrier explicatif des motivations de votre demande de dérogation.



2. RESPONSABLES LÉGAUX

Remplir pour les deux parents ou responsables légaux si applicable. (*champs obligatoires)

PARENT 1* Nom et prénom *	Lien avec l'enfant *: <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autres :		
Adresse *			
Téléphone portable *		Téléphone pro	
Email * EN MAJUSCULE SVP			
Profession (*obligatoire en cas de demande de dérogation)		Situation matrimoniale (facultatif)	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé/Séparé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage
PARENT 2 Nom et prénom	Lien avec l'enfant : <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère Autres :		
Adresse (si différente)			
Téléphone portable		Téléphone pro	
Email EN MAJUSCULE SVP			
Profession (*obligatoire en cas de demande de dérogation)		Situation matrimoniale (facultatif)	<input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé(e) <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Divorcé/Séparé(e) <input type="checkbox"/> Concubinage

Personnes à contacter en cas d'urgence : (autre que les parents)

NOM PRÉNOM	LIEN DE PARENTÉ	N° DE TÉLÉPHONE

INFORMATION RGPD: Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre l'inscription d'un enfant dans une structure municipale. Les destinataires des données sont le Guichet Famille et le service Éducation de la ville d'Allauch.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Guichet Famille, Avenue Jean Moulin 13190 Allauch.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



AUTRE(S) ENFANT(S) DANS LE FOYER : ne pas noter à nouveau l'enfant à inscrire, merci.

NOM PRÉNOM	NÉ(E)	ECOLE	NIVEAU

INFORMATION SI PRISE EN CHARGE MDPH SUR LE TEMPS CANTINE :

Si votre enfant a une prise en charge MDPH sur le temps cantine, merci de joindre obligatoirement la notification à ce dossier.

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (P.A.I.)

Votre enfant est-il atteint :

- D'allergie alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- D'intolérance alimentaire ? OUI Laquelle ?..... NON
- De maladie chronique ? OUI Laquelle ?..... NON
- Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) est-il déjà mis en place ? OUI NON

Si oui, pour quel motif ?.....

Si vous avez coché l'une des 3 premières cases et qu'aucun P.A.I n'est mis en place, merci de bien vouloir vous rapprocher du Directeur ou de la Directrice de l'établissement scolaire.

Information importante : Si votre enfant présente une allergie alimentaire nécessitant la mise en place d'un P.A.I, son accès à la restauration scolaire ne sera possible qu'après accord du médecin scolaire.

Conformément à notre règlement, dans le cas où un panier repas doit être préparé par la famille, le temps de surveillance et de préparation durant le temps inter-cantine est facturé au tarif de 1,60 euros.

Je soussigné (e) Responsable légal (e)
de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, certifie l'exactitude des renseignements énoncés.

Fait à :	Le :
Signature Parent 1	Signature Parent 2



DOCUMENTS À FOURNIR :

Aucune photocopie ne sera réalisée sur place.

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

DOCUMENTS OBLIGATOIRES :

- Le dossier d'inscription dûment **rempli et signé**
- 1 photo récente** de l'enfant à coller sur l'annexe 1
- Livret de famille **complet** (pages parents et enfants)
- Attestation de fournisseur d'énergie **de moins de trois mois** (EDF, GAZ...)
- Attestation d'assurance Habitation
- Attestation d'assurance Responsabilité civile au nom de l'enfant
- Taxe foncière N-1 ou Contrat de location (bail) ou Acte de propriété
- DOCUMENTS ANNEXES :**
 - 1. Autorisation de droit à l'image et de prise en charge
 - 2. Attestation d'Allergies alimentaires

EN CAS DE COMPROMIS :

Fournir l'Acte notarié « **sous compromis** ». Le dossier d'inscription sera mis en attente jusqu'à la signature de l'acte de vente définitif. Aucune inscription ne sera instruite avant son obtention.

PARENTS SÉPARÉS OU DIVORCÉS : *

- Fournir le jugement de divorce intégral ou la décision du JAF (pages précisant les modalités de garde, le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale).
- Pour les parents n'ayant pas de jugement : attestation sur l'honneur du parent ne résidant pas sur la commune afin d'autoriser l'inscription de son enfant dans une école de la commune + copie d'une pièce d'identité.

PERSONNES HÉBERGÉES : *

HÉBERGEANT(S)	HÉBERGÉ(S)
<ul style="list-style-type: none">- Attestation sur l'honneur d'hébergement- Copie d'une pièce d'identité- Attestation du fournisseur d'énergie de moins 3 mois + Assurance Habitation- Taxe foncière N-1 ou Contrat de location ou Acte de propriété	<p>Documents administratifs au nom des hébergés mentionnant l'adresse des hébergeants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attestation changement d'adresse CAF- Avis d'imposition (ou non) des deux parents- Attestation sécurité sociale, pôle emploi ou dernier bulletin de salaire

** Des documents supplémentaires peuvent vous être demandés ultérieurement*

ATTENTION : Merci de ne pas oublier de remplir et signer les 2 Annexes.



PHOTO
OBLIGATOIRE

**AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE
AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE**

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Et :

Demeurant

AGISSANT EN QUALITÉ DE REPRÉSENTANT(S) LÉGAL(AUX) DE L'ENFANT :

Nom et prénom :

Autorise / **N'autorise pas**

- 1) Le Service Communication de la Commune d'Allauch à réaliser la (les) photographie(s) sur laquelle/lesquelles figure(nt) mon enfant et à la (les) diffuser sur ses différents supports de communication : magazines municipaux, dépliants, livrets, cartes de vœux, livres et ses supports internet : www.allauch.com et/ou Facebook/Instagram Allauch officiel.
« La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. Elle est également personnelle et inaccessible, et ne s'applique qu'aux supports explicitement mentionnés. »

Autorise / **N'autorise pas**

- 2) Le personnel municipal de l'établissement scolaire, à faire le nécessaire pour la prise en charge de mon enfant par les services de secours (pompiers, SAMU), et son transfert à l'hôpital, en cas d'accident grave durant le temps périscolaire (garderies, cantine).
« La présente autorisation est valable pour une durée de 3 ans pour les maternelles, de 5 ans pour les élémentaires et pourra être révoquée à tout moment. »

Fait à Le

Signatures des 2 représentants précédées de la mention « lu et approuvé »



ATTESTATION ALLERGIES ALIMENTAIRES (consommateurs mineurs)

Décret n° 2015-447 du 17 Avril 2015

ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Je soussigné (e)

Représentant légal de l'enfant

Scolarisé à l'école de :

Certifie,

Qu'il ne présente pas d'allergie ou d'intolérance alimentaire connue à ce jour à l'un des produits visés à l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Qu'il présente une allergie ou intolérance à au moins un des produits visés en l'annexe II du règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Je m'engage à prendre contact avec la (le) Responsable d'Établissement pour faire établir un PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (P A I)

Je reconnaissais avoir reçu des Services Municipaux un exemplaire de l'annexe II du règlement (UE) n°1169/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 25 Octobre 2011.

Cette attestation est valable à compter du 1er Septembre 2026 au 31 Août 2027.

Fait à Le

Signature

LES 14 ALLERGÈNES MAJEURS

Substances ou Produits Provoquant des Allergies ou Intolérances
(Conformément au Règlement (UE) n° 1169/2011)

- ⌚ 1. **Céréales (contenant du Gluten)** - À savoir : **blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut** et produits à base de ces céréales.
- ⌚ 2. **Crustacés** - Et produits à base de crustacés (ex: crevettes, crabe, homard).
- ⌚ 3. **Œufs** - Et produits à base d'œufs.
- ⌚ 4. **Poissons** - Et produits à base de poissons.
- ⌚ 5. **Arachides** Et produits à base d'arachides.
- ⌚ 6. **Soja** Et produits à base de soja.
- ⌚ 7. **Lait (et Lactose)** Et produits à base de lait.
- ⌚ 8. **Fruits à coque** : À savoir : **amandes, noisettes, noix, noix de cajou, noix de pécan, noix du Brésil, pistaches, noix de Macadamia** ou du Queensland, et produits à base de ces fruits.
- ⌚ 9. **Céleri** - Et produits à base de céleri.
- ⌚ 10. **Moutarde** - Et produits à base de moutarde.
- 11. **Graines de Sésame** - Et produits à base de graines de sésame.
- ⌚ 12. **Anhydride Sulfureux (Sulfites)** - En concentrations de plus de **10 mg/k ou 10 mg/litre**
- ⌚ 13. **Lupin** - Et produits à base de lupin.
- ⌚ 14. **Mollusques** - Et produits à base de mollusques